

## NSE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 5 232 972,05 euros  
Siège social : La Grand-Croix - 03250 NIZEROLLES  
394 020 903 RCS CUSSET

### AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026

Les actionnaires de la Société susvisée sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 25 juin 2026, à 10h30, Restaurant du Sporting 1930, 2 avenue de la République 03700 BELLERIVE SUR ALLIER, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Comptes consolidés de l'exercice,
- Comptes annuels de l'exercice,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire, sur les comptes de l'exercice et sur les conventions réglementées,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et engagements autorisés en application des dispositions des articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce
- Autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce,
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article L. 22-10-26 du Code de commerce,
- Approbation du montant global des rémunérations et avantages de toute nature versées aux membres du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de Commerce,
- Approbation de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2026,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### Projets de résolutions

**Première résolution.** – L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 76 764 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 19 191 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution.** – L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

**Troisième résolution.** – L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 7 181 424,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 181 424,06 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	911 549,97 euros
Soit 0,27 euro par action	
Le solde	6 269 874,09 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 33 447 274,20 euros.

L'Assemblée Générale approuve le dividende à répartir au titre de l'exercice qui se trouve ainsi fixé à 0,27 euro par action, calculé sur la base du nombre d'actions.

L'Assemblée Générale décide que la mise en paiement du dividende de l'exercice 2025 aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2026. Le détachement du coupon interviendra en conséquence le 29 juin 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018, sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6% (modifié par la loi de financement n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de Commerce, que les actions auto-détenues par la société ne donnent pas droit au dividende, et décide en conséquence que le dividende non versé au titre des dites actions sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 742 744,42 euros, soit 0,22 euros par titre
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 844 027,75 euros, soit 0,25 euros par titre
- Exercice clos le 31 décembre 2024 : 911 549,97 euros, soit 0,27 euros par titre

**Quatrième résolution.** – L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

**Cinquième résolution.** – L'Assemblée Générale autorise le Directoire pendant une période s'étendant à compter de ce jour jusqu'au 30 juin 2027, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action NSE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'autorisation par l'Assemblée Générale du Directoire à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 80 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 337 611 actions, soit 10 % du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 80

euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 27 008 880 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10 % du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

**Sixième résolution.** – L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux.

**Septième résolution.** – L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve la rémunération globale totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux membres du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Huitième résolution.** – Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale que le montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance, soit la somme de 112 018,26 euros pour l'exercice 2025, conformément à la résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2025 et au prorata des durées effectives d'exercice des mandats.

L'Assemblée Générale approuve le montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2026, qui s'élèvera à la somme de 120 000 euros, au prorata des durées effectives d'exercice des mandats.

**Neuvième résolution.** – L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires,

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

\*\*\*\*\*

Les demandes d'inscription par les actionnaires de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent parvenir au siège de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis et faire l'objet de la justification de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, conformément aux dispositions réglementaires.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs, ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen du point ou de la résolution sera subordonné à la transmission par l'auteur de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les questions écrites, auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée Générale, accompagnées d'une attestation d'inscription des titres dans les comptes de titres nominatifs ou au porteur, doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social de la Société, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante [gastuguevieille@nse-groupe.com](mailto:gastuguevieille@nse-groupe.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée.

Tout actionnaire peut participer à cette Assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- donner procuration à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à un autre actionnaire ; ou à toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L225-106 du Code de commerce ;
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- donner procuration au Président de l'Assemblée.

Seuls seront admis à assister à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- Par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré cinq jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, à zéro heure, heure de Paris ; soit le 18 juin 2026, zéro heure, heure de Paris.
- Par la remise, dans le même délai, pour les propriétaires d'actions au porteur, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée Générale recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire, qui en fera la demande par écrit, à la société CIC Market Solutions 6, avenue de Provence – 75009 Paris. Cette demande devra être déposée ou parvenue à l'adresse susvisée au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 19 juin 2026 (compte tenu des règles de computation de délais).

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment complétés et signés, devront parvenir à la société CIC Market Solutions 6, avenue de Provence – 75009 Paris trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 22 juin 2026.

Lorsque l'actionnaire aura exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale, seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale et au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, ou transmis sur simple demande adressée à la société CIC Market Solutions susvisée, à compter de la convocation de ladite Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclus avant la réunion.

Les informations et documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale sont également disponibles sur le site internet de la Société ([www.nse-groupe.com](http://www.nse-groupe.com)), pendant une période de vingt et un jours précédant la réunion, soit à compter du 4 juin 2026.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

***Le Directoire***

n s e

2025



RAPPORT DE GESTION

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de  
5 232 972,05 €  
Siège social : La Grand-Croix - 03250 Nizerolles  
394 020 903 RCS CUSSET**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Du 25 Juin 2026**

Mesdames, Messieurs,

**Vous avez été réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Groupe, à l'effet de :**

**A titre ordinaire, en particulier :**

- Vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice ;**
- D'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.**

**Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.**

**Il vous sera ensuite donné lecture du Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise portant sur l'exercice 2025 et des rapports établis par les Commissaires aux Comptes de la Société conformément aux dispositions légales en vigueur.**

<b>1. Présentation Groupe</b>	<b>5</b>
1.1 Présentation générale du Groupe NSE et de ses activités	5
1.2 Organisation du Groupe et répartition des activités	5
1.3 Politique sociale et ressources humaines	6
1.4 Qualité, Environnement et Sécurité des vols	6
1.5 Démarche RSE	6
1.6 Conformité	6
1.7 Capital et gouvernance de la société-mère	6
1.7.1 Composition du capital au 31 décembre 2025	7
1.7.2 Structure de l'actionnariat	7
1.7.3 Autocontrôle	7
1.7.4 Contrat de liquidité	7
1.7.5 Participation des salariés au capital	7
1.7.6 Mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	8
<b>2. Comptes consolidés du Groupe</b>	<b>10</b>
2.1 Faits marquants de l'exercice 2025	10
2.2 Activités des Business Units	10
2.2.1 Business Unit Intégrations	11
a. France : NSE SA (sites de Riom, Nizerolles, Soyons)	12
b. France : NSE Anjou	12
c. Canada : NSE Automatech	12
d. Maroc : NSE Aéro Maroc	12
e. Tunisie : NSE Butitec	12
f. Inde : NSE India	12
g. Inde : JV Hical-NSE	12
h. Brésil : NSE Brasil	12
2.2.2 Business Unit Services	13
a. France : Service Défense (site NSE SA de Varennes-sur-Allier)	13
b. France : MRO Aéronef (site NSE SA d'Aulnat)	13
c. France : MRO Equipements (sites NSE SA de Brive et de Taverny)	13
d. France : NSE ES	13
e. Canada : NSE TLS	13
2.3 Analyse des comptes consolidés	14
2.3.1 Bilan consolidé	14
2.3.2 Compte de résultat consolidé	14
2.3.3 Répartition du chiffre d'affaires par Business Unit	15
2.4 Capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat net par sociétés	16
2.5 Autorisation de cautions, avals et garanties	16
2.6 Filiales et participations au 31 décembre 2025	17
2.7 Recherche et Développement	18
2.8 Provisions pour risques et charges	18
2.9 Utilisation des instruments financiers	19
2.10 Évènements importants depuis la clôture de l'exercice	19
2.10.1 Conflits Internationaux	18
2.10.2 Evolution de la Gouvernance de NSE	18
2.11 Orientations et perspectives	19

<b>3. Comptes sociaux – NSE SA</b>	<b>21</b>
<b>3.1 Évolution des résultats et de la situation financière</b>	<b>21</b>
3.1.1 Situation financière	21
3.1.2 Endettement	21
3.1.3 Analyse des résultats	22
<b>3.2 Principaux risques et incertitudes</b>	<b>23</b>
3.2.1 Risques liés aux marchés	23
3.2.2 Risques réglementaires	23
3.2.3 Risques actions	23
3.2.4 Risques de taux	23
3.2.5 Risques de change	24
<b>3.3 Provisions et délais de paiement</b>	<b>24</b>
3.3.1 Provisions pour litiges	24
3.3.2 Délais de paiement fournisseurs	24
3.3.3 Délais de paiement clients	25
<b>3.4 Charges et frais généraux particuliers</b>	<b>25</b>
<b>3.5 Résultats et distribution</b>	<b>25</b>
3.5.1 Tableau des résultats des exercices précédents	25
3.5.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	25
3.5.3 Affectation du résultat	25
<b>3.6 Evolution prévisible de la situation du Groupe et perspectives d'avenir</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 1 – Suivi des résultats sur 5 ans</b>	<b>27</b>

# **1. PRÉSENTATION GROUPE**

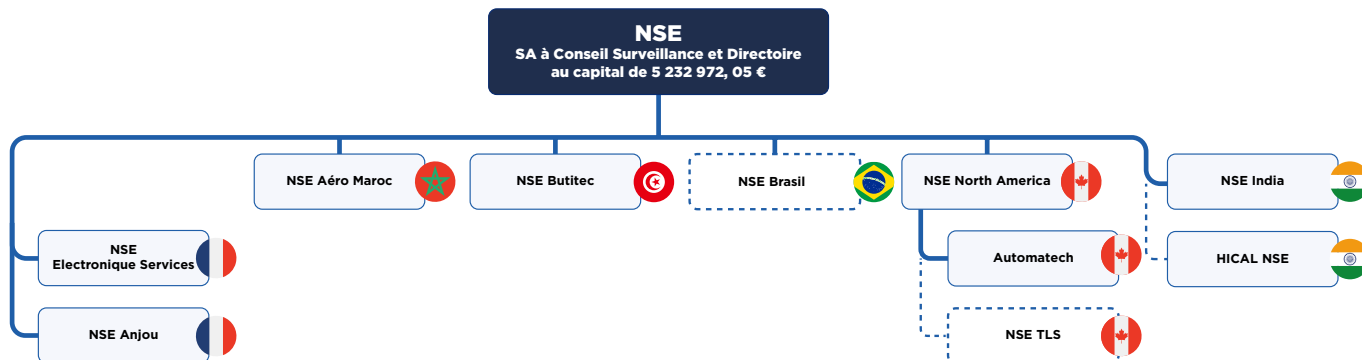


# 1. Présentation Groupe

## 1.1 Présentation générale du Groupe NSE et de ses activités

La vocation de NSE est de concevoir, réaliser et vendre des systèmes électriques et électroniques intégrés, ainsi que des prestations de support et de services, plus particulièrement destinées aux secteurs de la Défense et de l’Aéronautique, en France et à l’international.

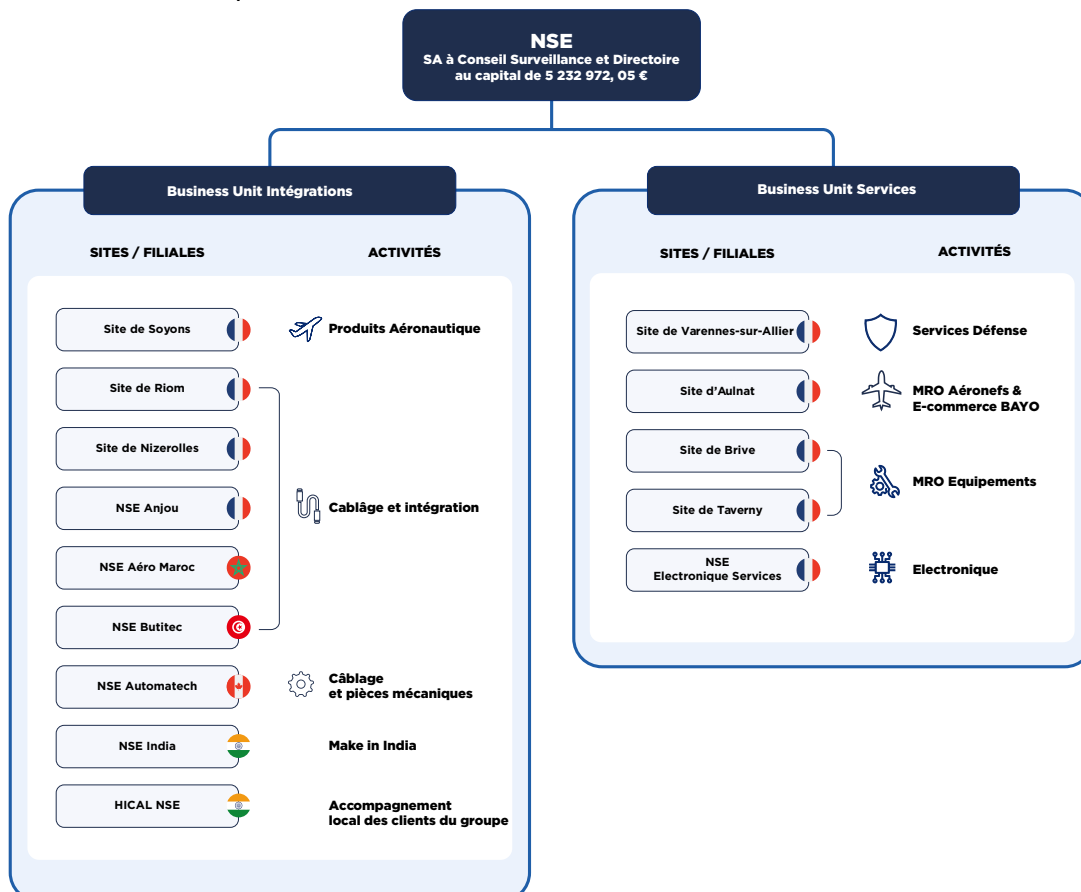
Le Groupe NSE est constitué de la société NSE SA, société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, et de toutes ses filiales, en France et à l’international.



## 1.2 Organisation du Groupe et répartition des activités

Le groupe a structuré ses opérations commerciales et industrielles autour de deux Business Units :

- Business Unit Intégrations**, qui conçoit, industrialise et fabrique des produits innovants, ainsi que des systèmes électriques et électroniques intégrés pour le compte des grands maîtres d’œuvre industriels des secteurs de la Défense et de l’Aéronautique ;
- Business Unit Services** propose une offre globale de services composée d’interface client multilingue, de gestion de transports, de maintenance et de réparation, et de gestion de la supply-chain.



Les deux Business Units bénéficient du soutien des fonctions transverses mutualisées : Sécurité, Qualité, Ressources Humaines, Informatique, Finance, Achats et Juridique.

### 1.3 Politique sociale et ressources humaines

La politique sociale et de ressources humaines du groupe NSE Groupe s'inscrit dans une démarche globale de responsabilité sociétale visant à développer le capital humain et à améliorer durablement les conditions de travail. Elle repose notamment sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), considérées comme un levier de performance et d'engagement des salariés, avec des actions telles que le télétravail, des enquêtes internes et des initiatives favorisant le bien-être au travail. Le groupe met aussi l'accent sur l'attractivité et la fidélisation des talents à travers la formation, la gestion des carrières (GPEC), et des dispositifs d'intégration et d'évolution professionnelle.

Par ailleurs, NSE promeut activement la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion, notamment via des politiques de lutte contre les discriminations et d'accompagnement des personnes en situation de handicap, tout en veillant à la santé, à la sécurité et au dialogue social au sein de l'entreprise.

Enfin, le Directoire constate, en application des dispositions des articles L. 225-37-1, L. 225-82-1 et L. 226-9-1 du Code de commerce, que la politique du Groupe, au cours de l'exercice écoulé, en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes a été de veiller à assurer l'égalité entre hommes et femmes et à établir l'égalité des chances.

### 1.4 Qualité, Environnement et Sécurité des vols

En 2025, la Direction Qualité et Environnement a évolué dans un contexte de transition avec l'arrivée d'une nouvelle Directrice Qualité et Environnement à la mi-septembre. La continuité des activités et un haut niveau de performance ont été maintenus, ce qui a permis de répondre avec rigueur et efficacité aux

écarts mineurs émis par les autorités de navigabilité. Les audits relatifs aux référentiels ISO 9001, ISO 14001, EN 9100 et EN 9110 ont été réalisés en 2025 avec succès, ce qui témoigne de l'engagement et du professionnalisme des équipes.

### 1.5 Démarche RSE

Pleinement intégrée à la stratégie du groupe NSE, la RSE est structurée depuis 2021 autour de 4 axes visant à faire de NSE une entreprise durable, un employeur exemplaire, une entreprise responsable et une entreprise engagée sur son territoire.

Ainsi, le groupe NSE est pleinement engagé pour réduire son impact environnemental et maîtriser ses risques, pour favoriser le dialogue social, l'inclusion et la diversité, la capitalisation des savoirs en interne ainsi qu'accroître son attractivité, pour mener ses affaires de manière éthique et responsable en dialoguant avec ses parties prenantes, pour participer au développement de l'emploi sur ses territoires. Ces engagements ont été reconnus, en 2025, par

l'obtention de la médaille de bronze Ecovadis, référence internationalement reconnue en matière de notations RSE pour les entreprises.

NSE poursuit sa démarche en réalisant notamment en 2026 son 3<sup>ème</sup> calcul d'empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 sur l'ensemble du périmètre du Groupe, en démarrant le programme de décarbonation ACT Pas à Pas de l'ADEME, et en organisant sa 2<sup>ème</sup> enquête QVCT. Le Groupe publiera son rapport extra-financier, incluant la mise à jour de son empreinte carbone, à la mi-année 2026, pour rendre compte de sa démarche RSE.

### 1.6 Conformité

La politique de conformité du Groupe NSE se structure autour de plusieurs dispositifs visant à répondre aux exigences réglementaires, notamment celles de la loi Sapin II. Le Groupe veille à respecter la réglementation pour lutter contre les pratiques anti-concurrentielles et ne fait l'objet d'aucun litige en la matière.

Le groupe a formalisé un code de conduite anticorruption, qui précise les situations à risque, les comportements attendus et les règles à respecter par l'ensemble des collaborateurs, en insistant sur la responsabilité individuelle et collective dans la

prévention de la corruption.

Ce dispositif complète la charte éthique qui encadre plus largement les pratiques en matière de respect des droits humains, de non-discrimination, de conditions de travail et de conformité aux législations sociales.

Enfin, nous engageons des actions de mise en conformité avec la loi Sapin II, traduisant une structuration progressive de son dispositif anticorruption (évaluation des risques, sensibilisation, procédures internes), témoignant d'une volonté de renforcer notre gouvernance éthique et la maîtrise des risques de non-conformité.

## 1.7 Capital et gouvernance de la société-mère

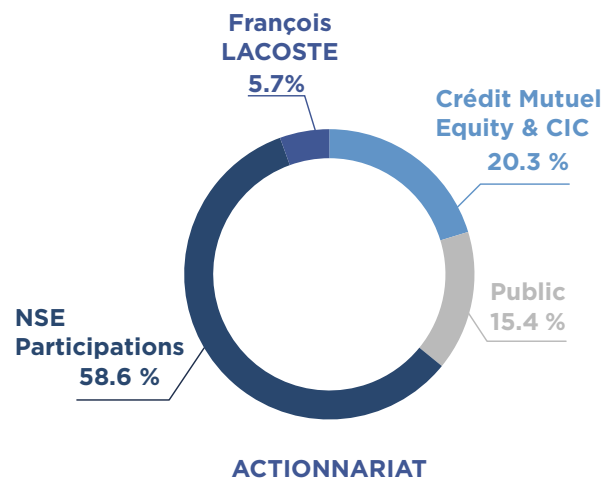
### 1.7.1 Composition du capital au 31 décembre 2025

Au 31 Décembre 2025, le capital social s'élève à 5 232 972,05 euros. Il est composé de 3 376 111 actions de 1,55 euros de valeur nominale.

### 1.7.2 Structure de l'actionariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au 31 Décembre 2025, les actionnaires ayant un nombre significatif d'actions sont les suivants :



Nom	Quantité totale	Part Action	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	Part vote
NSE Participations	1 978 025	58,59 %	0	1 978 025	3 956 050	64,11%
CREDIT MUTUEL EQUITY	684 775	20,28%	0	684 775	1 369 550	22,20%
François LACOSTE	194 559	5,76%	2 079	192 120	386 319	6,26%

### 1.7.3 Autocontrôle

NSE possédait 80 773 actions d'autocontrôle dont 4 726 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidités au 31 Décembre 2025.

### 1.7.4 Contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société NSE à PORTZAMPARC SA, à la date du 31 Décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidités :

- 4 726 titres NSE ;
- 188 702 € (valorisation en euros du compte de liquidité au 31/12/2025).

Le cours de l'action NSE s'établissait à 38,50 euros au 31 Décembre 2025 (cours de clôture).

Nous vous proposons de renouveler jusqu'au 30 Juin 2027 l'autorisation conférée au Directoire de procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 Janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10% du capital social, en vue :

- Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action NSE par l'intermédiaire d'un prestataire

de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;

- Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'autorisation par l'Assemblée générale du Directoire à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 60 euros. Compte tenu de l'augmentation sensible du cours de l'action observée en 2025 et qui se poursuit début 2026, **il est proposé à l'Assemblée Générale de porter ce prix unitaire maximum d'achat, hors frais, à 80 euros.**

### 1.7.5 Participation des salariés au capital

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce représentait 0,029 % du capital social de la Société. La détention de ces actions ne s'effectue pas au travers d'un mécanisme de gestion collective.

## 1.7.6 Mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le Conseil de Surveillance a connu des évolutions au cours de l'année 2025. A la suite de la démission d'Isabelle Carrère, conformément à ses statuts, le Conseil de Surveillance a nommé Agnès Estramon, membre et Vice-Présidente du Conseil. La ratification de sa nomination a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 juin 2025.

Par ailleurs, en avril 2025, le Conseil de Surveillance a également pris acte du changement de représentant

permanent de la société NSE Participations, qui est dorénavant Antoine Lacoste, à la demande de François Lacoste. Ce dernier reste Président de NSE Participations, actionnaire majoritaire du groupe NSE.

Depuis Avril 2025, la composition du Conseil de Surveillance est la suivante :



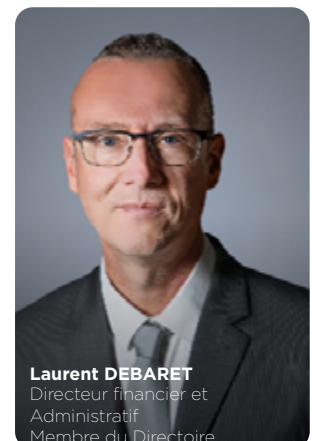
## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a également désigné Jérôme Fabre comme nouveau membre et Président du Directoire à compter du 24 mars 2025, à la suite de la démission de Philippe Brel en date du 31 décembre 2024 et de la période d'intérim assurée par Alain Rocher du 1er janvier 2025 au 23 mars 2025.

Par ailleurs, le 28 janvier 2026, le Conseil de Surveillance a décidé de renouveler, pour une période de 3 ans, les mandats de l'ensemble des membres du Directoire. Il a également renouvelé Jérôme Fabre dans ses fonctions de Président du Directoire. De

plus, sur proposition du Président du Directoire, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Laurie Douaud, en qualité de membre du Directoire et vice-Présidente Intégrations. À ce titre, l'ensemble des activités de conception, de câblage et d'intégration de systèmes électriques et électroniques du Groupe lui est désormais rattaché.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2026, la composition du Directoire est la suivante :





## **2. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE**

# 2. Comptes consolidés du Groupe

## 2.1 Faits marquants de l'exercice 2025

L'exercice 2025 a été marqué par les événements suivants :

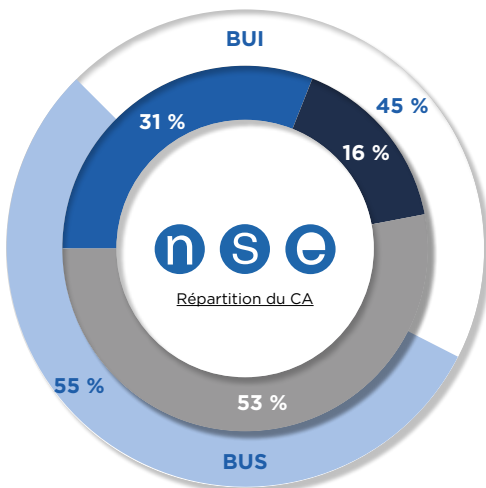
- Sur le plan capitalistique, un placement privé, à travers un Accelerated Book Building, portant sur la cession de 120 000 titres NSE auto-détenus a été réalisé en mai 2025. Cette opération a permis d'attirer 9 nouveaux investisseurs institutionnels et de lever plus de 4 M€ sur le marché.
- Le Conseil de Surveillance a connu un renouvellement important, avec l'arrivée de deux nouveaux membres en mars (Agnès Estramon) et en avril (Antoine Lacoste)
- Un nouveau Président du Directoire (Jérôme Fabre) a rejoint la Société et a été nommé en mars 2025
- Le Groupe a poursuivi sa trajectoire de croissance rentable en 2025 :
  - Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 108,9 M€, en hausse de 5,8% par rapport à l'an dernier ;
  - La rentabilité s'améliore de manière significative avec un EBITDA de 13,1 M€, en hausse de plus de 30% par rapport à 2024.
- Le Groupe met en œuvre son nouveau plan stratégique NSE 2030 visant un recentrage de

ses activités sur les marchés de la Défense et de l'Aéronautique et une amélioration de ses performances opérationnelles et financières. Dans le cadre de ce plan, les opérations suivantes ont été réalisées :

- L'acquisition, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, des sociétés Anjou Electronique et Butitec en Tunisie, dans une logique de renforcement du positionnement du Groupe dans le domaine de l'intégration de systèmes électriques et électroniques pour les marchés de la Défense et de l'Aéronautique ;
- La cession au groupe Drakkar de sa participation de 50% dans la Joint-Venture canadienne NSE TLS ;
- L'arrêt des activités de la société NSE Brasil ;
- La Filialisation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, des activités historiques d'Electronique Services au sein de la nouvelle filiale NSE ES (NSE Electronique Services), détenue à 100% par NSE SA. Cette opération a été validée lors de l'AG Extraordinaire de juin 2025 et vise à apporter une meilleure lisibilité et agilité au niveau des marchés visés (gaming, monétique, vidéo, électroménager)
- De plus, le Groupe a obtenu, en septembre 2025, sa 1<sup>ère</sup> certification ISO 27001 en matière de sécurité des systèmes d'information.

## 2.2 Activités des Business Units

Les deux Business Units se déploient en France et par les filiales de NSE au Canada, en Inde, au Maroc et en Tunisie. La société NSE ANA est une holding canadienne non opérationnelle, filiale à 100% de NSE. Elle détient les participations dans les filiales canadiennes, NSE Automatech et NSE TLS (cette dernière participation ayant été vendue à Drakkar en décembre 2025).



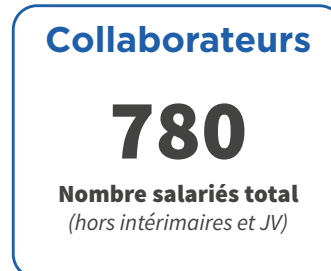
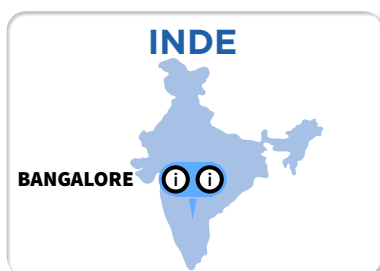
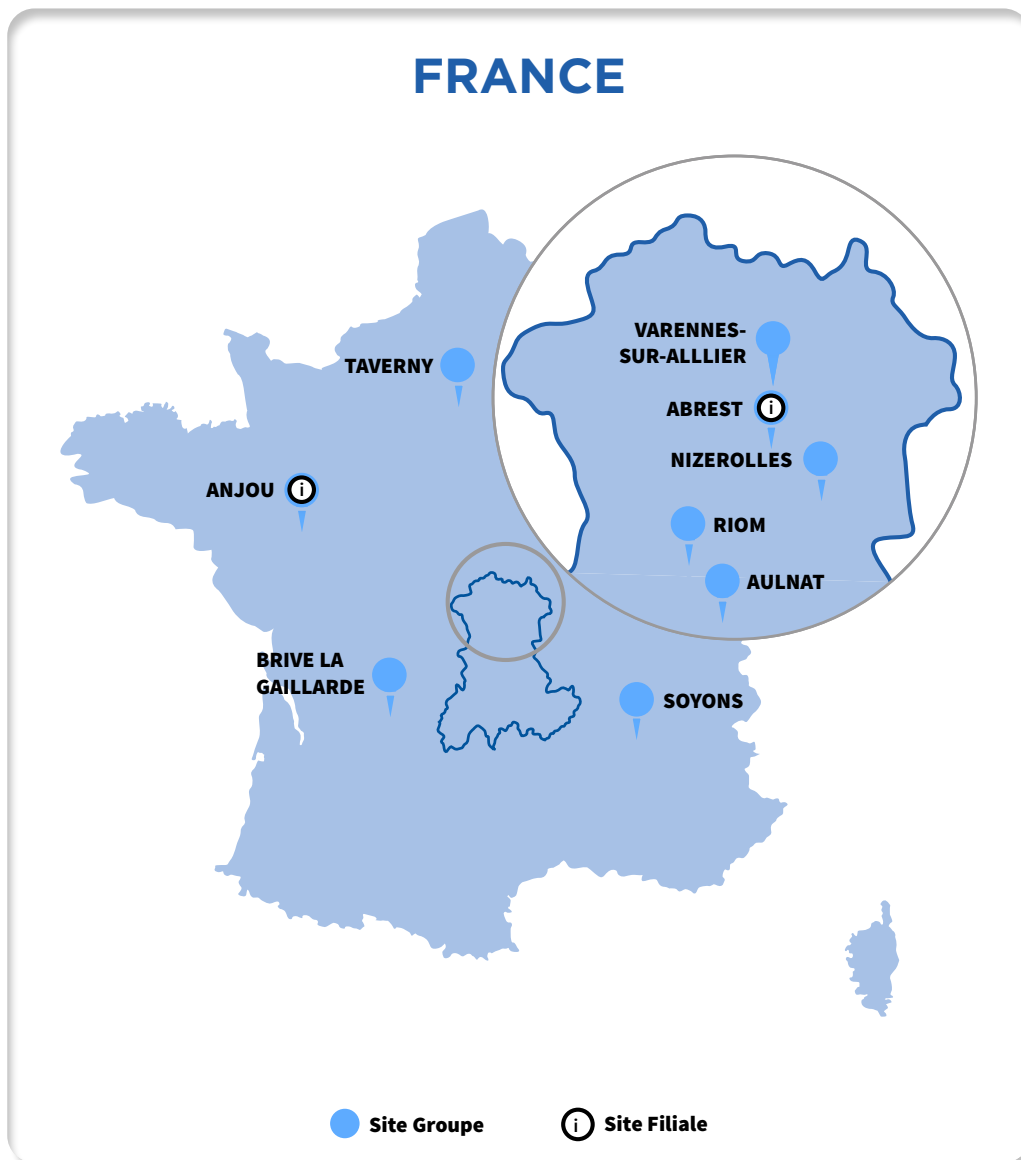
### Business Unit Intégrations

- Ingénierie
- Câblage
- Intégration
- Système de vision nocturne (NVIS)
- Enregistrement de paramètres de vol et tracking

### Business Unit Services

- Services Défense / MCO Terrestre
- Equipements militaires spécifiques
- MRO Aéronefs
- MRO Equipements
- SAV
- E-commerce Bayo.com

● DÉFENSE ● INDUSTRIES ● AÉRONAUTIQUE



## 2.2.1 Business Unit Intégrations

La Business Unit Intégrations se déploie en France sur les sites de Riom, de Nizerolles, de Soyons et de NSE Anjou, ainsi qu'à l'international dans des filiales au Canada, au Maroc, en Tunisie, en Inde et au Brésil (cette dernière ayant été suspendue courant 2025).

### **a. France : NSE SA (sites de Riom, Nizerolles, Soyons)**

Les sites de Riom et Nizerolles intègrent des équipements électriques et électroniques complexes à destination des grands maîtres d'œuvre industriels de la défense. L'année 2025 a été marquée par le ramp-up de plusieurs programmes dimensionnants ainsi que par la croissance des activités de câblage. Les équipes de bureau d'études ont été renforcée pour répondre à la demande du marché.

Le site de Soyons a maintenu ses activités de développement de projet aéronautique et de produits propres. Le site porte le projet visant à obtenir l'agrément « DOA » auprès de l'EASA en tant qu'autorité de conception pour les solutions NVIS. L'audit de certification a eu lieu en septembre 2025 et le plan d'actions se poursuit en vue de l'obtention d'une certification en 2026.

### **b. France : NSE Anjou**

La société Anjou Electronique, basée dans le Maine-et-Loire, dont le nouveau nom commercial est NSE Anjou, suite au changement d'actionnaire intervenu le 30 septembre 2025, est spécialisée dans le câblage et l'intégration de systèmes électriques et électroniques.

Le 28 novembre 2025, la société a levé l'option au terme du contrat de crédit-bail immobilier souscrit en 2015 pour l'acquisition de ses locaux.

Par décision des associés en date du 15 décembre 2025, la société a décidé de modifier la date de clôture de son exercice social au 31 décembre, et de réduire ainsi de 9 mois l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui a ainsi exceptionnellement une durée de 3 mois afin de s'aligner aux pratiques du Groupe NSE.

En 2025, la filiale a connu une croissance soutenue, à hauteur de 8% sur l'année, en lien avec ses activités de Défense et Aéronautique.

### **c. Canada : NSE Automatech**

NSE AUTOMATECH est un intégrateur de pièces mécaniques à haute valeur ajoutée pour les secteurs Aéronautique, Défense, Médical et Industriel avec des prestations d'usinage, assemblage, traitement de surface, peinture, sur le site de Granby ; et de câblage, assemblage et intégration d'équipements électroniques sur le site de Ville Saint Laurent.

L'année 2025 affiche un chiffre d'affaires de 8,4 M€, contre 9,3 M€ un an plus tôt, pénalisée principalement par un effet de change défavorable (dépréciation du CAD par rapport à l'EUR).

### **d. Maroc : NSE Aéro Maroc**

NSE Aéro Maroc réalise des prestations de câblage et d'intégration de systèmes câblés.

L'action commerciale de NSE Aéro Maroc porte également sur le développement des activités de « Services » et de « Conception » du Groupe NSE dans ce pays. Nous avons poursuivi en 2025 des actions de consolidation de l'organisation industrielle, renforcement de l'encadrement, investissements dans les outils de production et la mise en place de l'ERP groupe afin de gagner en efficacité et d'améliorer notre compétitivité. De nouveaux transferts ont été réalisés fin 2025 afin de poursuivre la dynamique de croissance du site en 2026 et face à une demande croissante de montée en cadence des clients.

### **e. Tunisie : NSE Butitec**

La société Butitec dont le nouveau nom commercial est NSE Butitec suite au changement d'actionnaire intervenu le 30 septembre 2025, est spécialisée dans le câblage et l'intégration de systèmes électriques et électroniques. NSE Butitec a pour unique client NSE Anjou.

La société a décidé de modifier la date de clôture de son exercice social au 31 décembre, et de réduire ainsi exceptionnellement son exercice à une durée de 3 mois afin de s'aligner aux pratiques du Groupe NSE. L'activité est revenue à un niveau stable en 2025 avec la fin de plans de rattrapage client.

### **f. Inde : NSE India**

La filiale NSE India à Bangalore, dédiée aux activités de réparation d'équipements électroniques et d'assemblage de produits propres continue son développement. La base de ressources d'ingénierie installée précédemment permet de répondre aux besoins capacitaires en mécanique, électronique et en gestion d'obsolescence demandée par nos clients. La filiale prépare son référencement sur des activités de MCO pour répondre aux besoins des OEM dans le pays en s'appuyant sur les marchés connus du Groupe.

### **g. Inde : JV Hical-NSE**

Hical-NSE, détenue à 49% par le groupe NSE, fait partie des fournisseurs référencés auprès des équipementiers cherchant des capacités de production en Inde éligibles aux marchés de compensation. La joint-venture a poursuivi en 2025 la production des produits réalisés pour ses clients.

### **h. Brésil : NSE Brasil**

L'activité de cette filiale a été suspendue courant 2025 du fait d'un manque de perspectives. La société est désormais en cours de liquidation amiable.

## 2.2.2 Business Unit Services

### a. France : Service Défense (site NSE SA de Varennes-sur-Allier)

Le Groupe propose des solutions globales incluant du soutien logistique et technique afin d'accompagner les forces armées en France et à l'international. En 2025, cette activité est en baisse après le démarrage du contrat majeur (2024), et le faible niveau de commande sur le 1er trimestre 2025, partiellement compensé sur le reste de l'année.

### b. France : MRO Aéronef (site NSE SA d'Aulnat)

Le Groupe NSE conçoit, développe, certifie et intègre des équipements électroniques embarqués de haute fiabilité pour les acteurs de l'aéronautique civile et militaire. Le hangar NSE MRO garantit la maintenance et la modernisation des avions. Les activités aéronautiques proposent une gamme complète de solutions et services, marquées par des gros projets exports réalisés en 2025 et à venir en 2026.

### c. France : MRO Equipements (sites NSE SA de Brive et de Taverny)

Le Groupe assure également le maintien de matériels de radiocommunication, électroniques et électromécaniques. Les sites MRO Equipements sont situés à Brive et à Taverny. En 2025, l'activité est en retrait en raison d'une faible demande, mais les perspectives 2026 sont favorables avec le développement d'une nouvelle activité concernant les phares de recherche.

### d. France : NSE ES

Les activités Électronique Services pour le Grand Public sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Elles avaient bénéficié, en 2024, d'un effet exceptionnel lié à des opérations de maintenance précédant les Jeux olympiques. Cette activité est désormais opérée par la nouvelle filiale NSE Electronique Services, créée au 1er juillet 2025 pour gagner en réactivité et en proximité avec les différents clients et partenaires du Groupe. Les nouveaux contrats récemment conclus constituent les fondations d'une dynamique prometteuse, au bénéfice de la croissance qui se révélera en 2026.

### e. Canada : NSE TLS

Conformément à ses orientations stratégiques, le Groupe a poursuivi en 2025 la rationalisation de son périmètre, avec notamment : la cession, à son partenaire Drakkar, de sa participation dans la joint-venture canadienne NSE TLS (détenue à 50%), dont le positionnement commercial (Transport) n'était pas en synergie avec les secteurs principaux du groupe NSE, aéronautique et défense.

## 2.3 Analyse des comptes consolidés

### 2.3.1 Bilan consolidé

Pour rappel, les comptes consolidés 2025 sont présentés en application des normes IFRS.

Le total net de l'actif au 31 Décembre 2025 est de **127 251 K€** (87 265 K€ en 2024) pour le Groupe. Les capitaux propres totaux s'élèvent à **49 067 K€** (41 737 K€ en 2024).

Le ratio d'endettement consolidé évolue ainsi :

Ratio d'endettement consolidé au 31/12 en K €	2025	2024	Variation
Emprunts et dettes financières diverses à long terme	26 471	5 096	419,45%
+ Emprunts à court terme	3	0	
+ Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 041	2 211	128,00%
= Endettement total (A)	31 515	7 307	331,30%
- Trésorerie et équivalent de Trésorerie (B)	23 972	14 116	69,82%
= Endettement net (A-B)	7 543	-6 809	-210,78 %
Capitaux propres (C)	49 067	41 737	17,56%
Ratio d'endettement net (A-B)/C	15,37%	-16,31%	

### 2.3.2 Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires net s'élève à 109 552 K€ (103 563 K€ en 2024), soit une hausse de 5,78 %. La part **export direct** du chiffre d'affaires du Groupe est de **29 %** (27 % en 2024). Le total des produits courants est de **110 419 K€** (103 906 K€ en 2024).

#### Evolution de la marge brute et de l'EBITDA :

- La marge sur consommation de matières et marchandises représente 48,99 % du chiffre d'affaires au 31 Décembre 2025 à comparer à 43,87 % à l'exercice précédent ;
- L'EBITDA de l'exercice, qui correspond au résultat opérationnel courant retraité des amortissements et provisions (autres que l'actif circulant), s'élève à 13 124 K€ à comparer à 10 016 K€ à l'exercice précédent (+ 23,7 %).

#### Evolution des charges de personnel :

- Les charges de personnel (hors impact intéressement & participation) sont en hausse de 12,1 % sur l'exercice. Elles se situent au global à 27 727K€ en 2025 à comparer à 24 533 K€ en 2024 ;
- Les effectifs consolidés sont de 763 (hors Intérimaires et JV) au 31/12/2025 à comparer à 505 au 31/12/2024 ;

#### Evolution des résultats :

- Le total des charges courantes est de **101 096 K€** (97 038 K€ en 2024) ;
- **Le résultat opérationnel courant (normes IFRS) est bénéficiaire de 9 323 K€** (bénéficiaire de 6 868K€ en 2024) ;
- **Le résultat opérationnel (courant + non courant) (normes IFRS) est bénéficiaire de 8 225 K€** (bénéficiaire de 6 870 K€ en 2024) ;
- **Le résultat financier s'établit à - 629 K€** (-323 K€ en 2024).
- **La Quote part de résultat** des sociétés mises en équivalence (NSE TLS et HICAL NSE) affiche une perte de **-302 K€** (perte de -1 168 K€ en 2024)
- **Le résultat net de l'ensemble consolidé** au 31 Décembre 2025 se traduit par un bénéfice de 5 335 K€ (bénéfice de 3 625 K€ en 2024).
- **Le résultat « part du groupe » se traduit par un bénéfice de 5 335 K€** (bénéfice de 3 625 K€ en 2024).

### 2.3.3 Répartition du chiffre d'affaires par Business Unit

Le groupe NSE a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de **109 552 K€**, en hausse de 5,78 % par rapport à l'exercice précédent.

Répartition des activités	31/12/2025	% du CA total	31/12/2024	% du CA total
BU INTEGRATIONS	40 282	37%	33 828	32,66%
BU SERVICES	69 270	63%	69 735	67,34%
<b>TOTAL</b>	<b>109 552</b>	<b>100,00%</b>	<b>103 563</b>	<b>100,00%</b>

L'activité sur l'ensemble de l'année ressort en hausse par rapport à 2024 (+5,78%), qui profite du dynamisme actuel du secteur de la Défense. Dans l'ensemble, le Groupe continue de tirer parti de la diversité des zones et des secteurs adressés pour accroître sa présence sur ses marchés de prédilection et gagner de nouveaux contrats. Le chiffre d'affaires consolidé à l'export représente 29 % du chiffre d'affaires consolidé, soit 32 M€.

Les grandes tendances d'évolution des Business Units en France présentées ci-dessus se retrouvent au niveau du Groupe.

La **BU Intégrations** affiche une hausse de + 19 % à 40,3 M€ en 2025 (34,9M€ hors NSE Anjou, soit une progression de + 3,3%). La BU évolue dans un contexte favorable sur ses marchés principaux et recueille les fruits du déploiement d'offres stratégiques renforcées sur le secteur de la Défense et de l'Aéronautique. De plus, la dynamique de prise de nouvelles commandes s'est poursuivie tout au long de l'exercice.

La **BU Services** a connu une relative stabilité au cours de l'exercice 2025 du fait de la baisse des commandes Défense (absence ou très faible niveau de commandes Défense en début d'année, partiellement rattrapé au 2nd semestre). Cette baisse d'activité Services Défense a été partiellement compensée par le développement des activités de MRO Aéronefs. En effet, un marché significatif, gagné en 2024, contribue fortement en 2025, et se poursuivra en 2026. Au total, le chiffre d'affaires de la BU Services atteint ainsi 69,3 M€, en retrait de moins de 1 %.

CA en K€	31/12/2025	31/12/2024
<b>CA France</b>	<b>77 582</b>	<b>75 504</b>
Variation de l'année	2,75%	45,77%
<b>CA International</b>	<b>31 970</b>	<b>28 059</b>
Variation de l'année	13,94%	11,36%
<b>CA Total</b>	<b>109 552</b>	<b>103 563</b>
Variation de l'année	5,78%	34,51%

## 2.4 Capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat net par sociétés

Les deux Business Units se déploient en France et par les filiales de NSE au Canada, en Inde et au Maroc.

SOCIÉTÉS	2025				2024			
	Capitaux propres	CA en K€	Résultat net	EBITDA	Capitaux propres	CA en K€	Résultat net	EBITDA
NSE	50 098	90 563	7 181	9 183	43 703	93 449	4 499	7 733
NSE ANA	1574	0	-145	-5	1 847	0	-555	7
NSE Automatech	6 267	8 419	146	993	6 747	9 256	566	839
NSE Brasil		137	-172	-165	173	195	-118	-95
NSE AERO MAROC	119	678	80	88	41	438	-121	-110
HICAL NSE	329	1051	-4	-4	394	1 505	116	164
NSE India	712	952	140	231	690	794	181	354
NSE TLS	208	13 102	1 439	615	-1 295	14 195	-2 450	-554
NSE ANJOU	8 444	5 340	92	512				
NSE BUTITEC	610	235	30	50				

\*Clôture NSE Brasil et sortie de NSE TLS au 31/12/2025.

\*\*NSE Anjou & NSE Butitec sont rentrés sur le périmètre consolidé du groupe NSE pour 3 mois (du 01/10/25 au 31/12/2025).

La société NSE ANA est une holding Nord-Américaine non opérationnelle, filiale à 100% de NSE. Elle détient des participations dans NSE Automatech et dans NSE TLS.

## 2.5 Autorisation de cautions, avals et garanties

Les engagements de garanties concernent des garanties bancaires données sur des marchés pour 3 207 K€ (3 438 K€ en 2024) auxquelles viennent s'ajouter des dettes garanties par des suretés réelles pour 3 878 K€ (Hypothèques sur bâtiment chez NSE Automatech, NSE, garantie donnée sur opération de rachat de titres.)

## 2.6 Filiales et participations au 31 décembre 2025

Au 31 Décembre 2025, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Pays d'activité	Siège social	SIREN	Forme juridique
NSE	Société mère	100,00%	100,00%	France	LA GRAND CROIX - 03 250 NIZEROLLES	394020903	SA
NSE AERO NORTH AMERICA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Canada	3544 Ashby, H4R 2C1 St Laurent Québec		Inc
NSE AUTOMATECH	Intégration globale	100,00%	100,00%	Canada	520 Rutherford, Granby, Québec, Canada, J2G 0B2		Inc
NSE BRASIL	Intégration globale	99,99%	99,99%	Brésil	Rodovia Geraldo Scavone, 2080 - Condominio empresarial INDUSVALE - Jardim California - CEP: 12305-490 - JACAREI - SP	35225112921	LTDA
NSE AERO MAROC	Intégration globale	100,00%	100,00%	Maroc	Zone franche d'exportation de NOUACEUR - CASABLANCA		SARL
HICAL NSE	Mise en Equivalence	49,00%	49,00%	Inde	Sy. No. 46&47 Electronics city, phase 2 - Hosur Road - Bangalore		SA
NSE INDIA	Intégration globale	99,9999%	99,9999%	Inde	#622,3RD FLOOR, LAA CORNER HOUSE, 12TH MAIN, 80 FEET ROAD, INDIRA NAGAR BANGALORE KA 560008 IN		SARL
NSE SERVICES TECHNIQUES & LOGISTIQUES	Mise en Equivalence	50,00%	50,00%	Canada	780, Avenue Brewster Bureau 03-200 - H4C 2K1 Montréal		SA
NSE ELECTRONIQUE SERVICE	Intégration globale	100,00%	100,00%	France	ZA LA TOUR 03200 A BREST	982768640	SAS
NSE ANJOU	Intégration globale	100,00%	100,00%	France	353 rue de la Technologie - 49160 Longué-Jumelles	314814831	SAS
NSE BUTITEC	Intégration globale	100,00%	100,00%	Tunisie	ZI UTUQUE BP 36 - 7060 BIZERTE		SAR

NSE Services Techniques & Logistique, ainsi que NSE Brasil, sortent du périmètre de consolidation à compter de 2026.

## 2.7 Recherche et Développement

Au 31 Décembre 2025, les frais de développement se présentent comme suit :

Valeur brute (en €)	31/12/2024	Activation	Sorti	31/12/2025
BU INTEGRATIONS	631 008	366 562	267 139	730 431
BU SERVICES	97 270		0	97 270
<b>TOTAL</b>	<b>728 278</b>	<b>366 562</b>	<b>267 139</b>	<b>827 701</b>

Amortissement	31/12/2024	«+»	«-»	31/12/2025
BU INTEGRATIONS	219 111	198 142	264 940	152 313
BU SERVICES	53		0	53
<b>TOTAL</b>	<b>219 164</b>	<b>198 142</b>	<b>264 940</b>	<b>152 366</b>

Valeur nette comptable	31/12/2024			31/12/2025
BU INTEGRATIONS	411 897	168 420	2 199	578 118
BU SERVICES	97 217	0	0	97 217
<b>TOTAL</b>	<b>509 114</b>	<b>168 420</b>	<b>2 199</b>	<b>675 335</b>

## 2.8 Provisions pour risques et charges

En k €	Indemnités de fin de carrière	Garantie client	Litiges	Risques Pé-nalités	TOTAL
Fin de période (31/12/2024)	1 578	139	390	155	2 262
Dotations	184			39	223
Reprises	-41		-100	-59	-200
Variation de pé-rimètre	679		155		834
Fin de période (31/12/2025)	2 400	139	445	135	3 119
		<b>Provisions long terme</b>			<b>2 539</b>
		<b>Provision court terme</b>			<b>580</b>

## 2.9 Utilisation des instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers standards et simples.

## 2.10 Évènements importants depuis la clôture de l'exercice

En complément des éléments indiqués ci-dessus dans le rapport de gestion de la société NSE SA, les évènements majeurs suivants sont survenus :

### 2.10.1 Conflits Internationaux

Le contexte géopolitique actuel donne lieu à un renforcement des budgets de Défense des pays membres de l'OTAN, conduisant à des perspectives de marché plutôt favorables pour le Groupe. Ainsi, la nouvelle LPM (Loi de Programmation Militaire) a confirmé l'augmentation budgétaire d'investissements à venir de la part du Ministère des Armées. Cependant, à court terme, le retard pris pour l'adoption du projet de lois de finances pour 2025 a généré un niveau d'activité inférieur en 2025 par rapport à l'année 2024. En effet, l'absence de cadre budgétaire a occasionné un niveau de commande très faible au 1er trimestre 2025, qui n'a été que partiellement compensé au cours du reste de l'année, une fois le budget adopté. Cette problématique pourrait se réitérer sur l'exercice 2026 compte tenu de l'adoption tardive du PLF 2026.

Par ailleurs, l'extension des conflits internationaux à la zone du Proche et Moyen Orient pourrait conduire à des surcoûts en matière énergétique (carburant, gaz naturel, électricité) et, plus généralement, à un contexte inflationniste.

### 2.10.2 Evolution de la Gouvernance de NSE

Renouvellement et changement dans la composition du Directoire :

Par décision du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire ont été renouvelés pour un nouveau mandat de trois ans. Jérôme FABRE a été confirmé dans son rôle de Président du Directoire. Par ailleurs, la composition du directoire a évolué avec la nomination de Laurie Douaud comme membre du Directoire et Vice-Président Intégrations à compter du 1er février 2026.

## 2.11 Orientations et perspectives

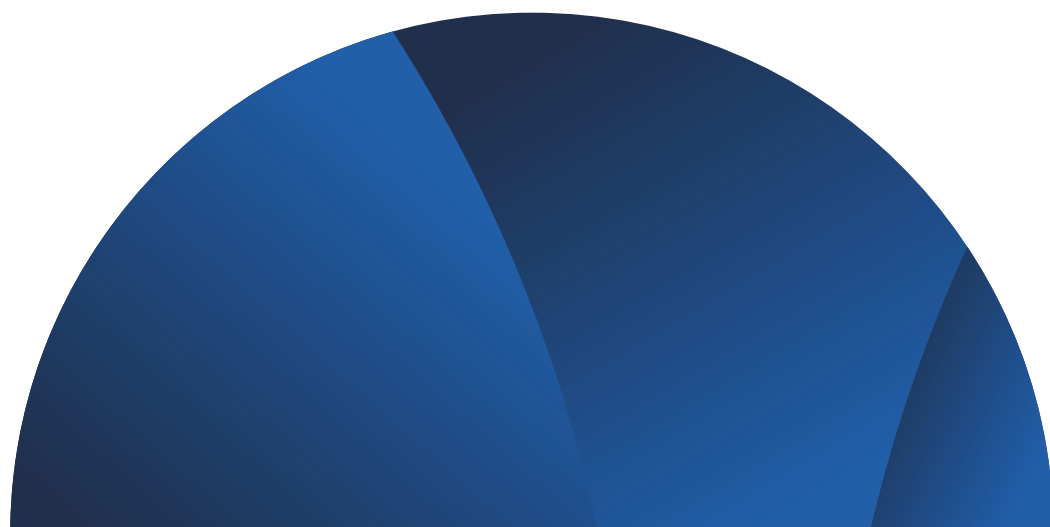
Les orientations prévues dans le cadre du Budget 2026 sont les suivantes :

- Mise en œuvre du plan stratégique NSE 2030 ;
- Renforcement de notre offre dans les secteurs de la Défense et de l'Aéronautique ;
- Amélioration de notre compétitivité au travers d'investissements dans le domaine de l'intégration, en prenant appui sur notre présence au Maroc, en Tunisie et en Inde, et montée en valeur ajoutée ;
- Poursuite des investissements industriels afin d'améliorer notre productivité et notre compétitivité ;
- Montée en compétence du Bureau d'études et développement d'une feuille de route en matière d'innovation ;
- Evolution de notre démarche RSE vers une stratégie RSE/ESG.

Dans ce contexte, nous prévoyons un CA et un EBITDA consolidé en augmentation par rapport à l'exercice 2025, du fait notamment de la consolidation sur 12 mois (vs 3 mois) de NSE Anjou et NSE Butitec (Tunisie).

# **3. Comptes sociaux**

## **NSE SA**



## 3. Comptes sociaux – NSE SA

### 3.1 Évolution des résultats et de la situation financière

Au 31 Décembre 2025, la Société NSE a réalisé un chiffre d'affaires de **90 563 K€**, en baisse de près de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la filialisation, à compter du 1er juillet 2025, des activités historiques d'Electronique Service (le chiffre d'affaires de la nouvelle filiale s'élevant à 5 469 K€ sur le 2nd semestre). A périmètre équivalent, la croissance aurait été de 2,8%.

#### 3.1.1 Situation financière

Répartition du chiffre d'affaires par Business Unit

CA en K€	2023	2024	2025	Variation 2025 - 2024
BU INTEGRATIONS	21 206	24 483	26 584	8,58 %
BU SERVICES	45 111	68 967	63 979	-7,23%
TOTAL	66 317	93 450	90 563	-3,09%

Répartition du chiffre d'affaires France et Export :

CA en K€	2023	2024	2025
<b>CA France</b>	51 946	75 236	68 363
<i>Variation de l'année</i>	<i>16,38%</i>	<i>44,84%</i>	<i>-9,14%</i>
<b>CA Export</b>	<b>14 371</b>	<b>18 214</b>	<b>22 200</b>
<i>Variation de l'année</i>	<i>46,28%</i>	<i>26,74%</i>	<i>21,88%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>66 317</b>	<b>93 450</b>	<b>90 563</b>
<i>Variation de l'année</i>	<i>21,78%</i>	<i>40,91%</i>	<i>-3,09%</i>

#### 3.1.2 Endettement

Le total net de l'actif au 31 Décembre 2025 est de **107 111 K€** (80 828 K€ en 2024) pour la Société. Les capitaux propres de la Société s'élèvent à **50 098 K€** (43 703 K€ en 2024).

Le ratio d'endettement évolue ainsi :

Ratio d'endettement au 31/12	2025 en K€	2024 en K€	Variation
Endettement total (A)	25 557	2 124	1103,25%
Disponibilités et valeurs Mobilières de Placement (B)	11 956	10 829	10,41%
Endettement net (A-B)	13 601	-8 705	-256,24%
Capitaux propres (C)	50 098	43 703	14,63%
Ratio d'endettement net (A-B)/C	27,15%	-19,92%	

Pour financer l'acquisition des sociétés NSE Anjou et NSE Butitec, la Société a souscrit pour 24,7 M€ d'emprunts. NSE a remboursé dans le même temps 1,3 M€ d'emprunts sur l'exercice écoulé.

### 3.1.3 Analyse des résultats

Au 31 Décembre 2025 :

- Le chiffre d'affaires net s'élève à **90 563 K€** (93 450 K€ en 2024). La part **export direct** du chiffre d'affaires de NSE est de **24,5 %** (19,49 % à exercice précédent) ;
- Le total des produits d'exploitation est de **92 023 K€** (94 794 K€ en 2024) ;
- Le total des charges d'exploitation est de **83 446 K€** (87 813 K€ en 2024) ;
- L'EBITDA s'élève à **8 909 K€** en 2025 contre 7 733 K€ en 2024, soit une hausse de 15,21 %.
- Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 8 577 K€ (6 980 K€ en 2024), en augmentation significative par rapport à 2024 (+23 %).
- Le résultat financier s'établit à **+ 2 683 K€** (-69 K€ en 2024). Il intègre une plus-value liée à la cession des titres en auto-contrôle (y compris mouvements du compte de liquidité) pour un montant de 2 721 K€ .

Evolution de la marge brute :

	ÉVOLUTION DE LA MARGE BRUTE	2025	2024	VARIATION
	Chiffre d'affaires	90 563	93 450	-3,09%
+	Production stockée (1)	-4	355	-101,13%
+	Production immobilisée	367	347	5,76%
=	Production	90 926	94 152	-3,43%
-	Achats et variations marchandises	29 795	31 587	-5,67%
-	Achats et variations MP et autres (1)	12 346	13 793	-10,49%
=	Marge brute	48 785	48 772	0,03%
	% chiffre d'affaires	53,87%	52,19%	

La hausse du taux de marge brute s'explique par une hausse de la valeur ajoutée sur nos activités.

Evolution des salaires et charges :

ÉVOLUTION DES SALAIRES ET CHARGES	2025	2024	VARIATION
<b>Salaires et traitements</b>	14 954	15 188	-1,54%
<i>Charges sociales</i>	6 145	5 921	3,8%
<b>Charges de personnel</b>	<b>21 099</b>	<b>21 109</b>	<b>0,00%</b>
<i>% chiffre d'affaires</i>	23,30%	22,60%	

Les dotations aux amortissements et dépréciations s'élèvent à 2 190 K€, par rapport à 2 632 K€ sur l'exercice précédent. Le résultat financier est positif de 2 683 K€, à comparer à un résultat négatif de 69 K€ à l'exercice précédent. Le résultat Financier intègre une plus-value liée à la cession des titres en auto-contrôle (comprenant les mouvements du compte de liquidité) pour un montant de 2 721 K€. Les charges financières sont essentiellement constituées de provisions pour dépréciation des titres et comptes courants des filiales ainsi que des écarts de change et intérêts d'emprunts.

Le résultat courant s'élève à 11 260 K€, en hausse par rapport à 6 911 K€ sur l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel est négatif de 58 K€.

Le résultat net au 31 Décembre 2025 est un bénéfice de 7 181 K€ (bénéfice de 4 499 K€ en 2024) après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 2 643 K€, diminué du Crédit Impôt Recherche de 156 K€.

## 3.2 Principaux risques et incertitudes

### 3.2.1 Risques liés aux marchés

Les marchés de la réparation d'Equipements Electroniques Grand Public restent concurrentiels avec un marché orienté à la baisse. L'accès direct des PME-ETI aux marchés MRO Equipements Aéronautiques est toujours difficile du fait de la difficulté d'obtention de la documentation technique de la part des OEM. Néanmoins nous voyons une partie des flux revenir au travers de contrats avec les OEM.

### 3.2.2 Risques réglementaires

Les éventuelles modifications de réglementations françaises, européennes ou internationales peuvent avoir un impact sur l'activité de la Société.

### 3.2.3 Risques actions

La société NSE a procédé à la vente sur l'exercice de 120 000 titres en auto-contrôle. Elle détient un solde de 80 773 titres au 31 Décembre 2025, soit une plus-value latente de 2 122 K€, à comparer à une plus-value latente de 3 256 K€ en 2024.

### 3.2.4 Risques de taux

	Taux fixe	Taux variable	TOTAL
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	794 756 €	24 700 000 €	25 494 756 €
Total	794 756 €	24 700 000 €	25 494 756 €

Au regard de la structure de sa dette, la société estime que l'augmentation ou la diminution des taux d'intérêts n'aura pas d'impact significatif sur le résultat.

Les emprunts bancaires contractés par NSE en 2025 l'ont été à taux variable. En janvier 2026, ceux-ci ont fait l'objet d'un swap de taux pour les passer à taux fixe.

### 3.2.5 Risques de change

Au 31 décembre 2025	USD	CAD	GBP	CHF	AED
Actifs financiers	1 095	3 770			
Passifs financiers	-248		-51		
Position nette avant gestion	847	3 770	-51	0	0
Hors bilan					
Position nette après gestion	847	3 770	-51	0	0

Au 31 décembre 2025, le solde des comptes bancaires de NSE en monnaies étrangères étaient créditeurs de 495 K USD et 121 K CAD.

Par ailleurs, les soldes clients en devises au 31 décembre 2025, s'élevaient à 600 K USD, les fournisseurs à 248 K USD et 51 K GBP.

Concernant la position globale de change, seule une provision pour perte de change de 432 K€ a été comptabilisée, celle-ci concerne en plus grande partie le compte courant en CAD que nous avons avec NSE ANA.

## 3.3 Provisions et délais de paiement

### 3.3.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges salariaux anciens provisionnés en fonction du risque encouru.

Il n'existe pas d'autre litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

### 3.3.2 Délais de paiement fournisseurs

Conformément à l'article L. 414-14 du Code de Commerce, nous vous prions de bien vouloir prendre acte que le solde des dettes fournisseurs et créances clients de NSE à la clôture de l'exercice social 2025 se décompose de la façon suivante :

FACTURES RECUES NON RÉGLÉES A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU							
En euros	Non dus	0 J	1 à 30 J	31J à 60 J	61 à 90 J	91 J	Total 1 J et plus
NB de factures concernées		208					198
Montant total des factures Concernées TTC	5 008 891	278 037	6 193	3 431	-1 746	-10 192	275 723
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0,39%	0,01%	0,00%	0,00%	-0,01%	0,00%

Ces retards de paiements sont essentiellement dus à des litiges, problèmes de non-qualité ou de non-conformité.

### 3.3.3 Délais de paiement clients

FACTURES RECUES NON RÉGLÉES A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU							
En euros	Non dus	0 J	1 à 30 J	31J à 60 J	61 à 90 J	91 J	Total 1 J et plus
<b>NB de factures concernées</b>	609						600
<b>Montant total des factures concernées TTC</b>	12 365 488	707 925	2 757 838	114 810	98 082	1 261 991	4 232 721
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC</b>	12%	1%	3%	0%	0%	1%	4%
<b>Exclus</b>							

### 3.4 Charges et frais généraux particuliers

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, nous vous prions de bien vouloir prendre acte que le montant des dépenses non déductibles en vertu de l'article 39-4 du CGI exposé au cours de l'exercice s'élève à 76 764 € (62 157 € en 2024) ; soit un impôt de 19 191 €.

### 3.5 Résultats et distribution

#### 3.5.1 Tableau des résultats des exercices précédents

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions statutaires, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos de la Société.

#### 3.5.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant a été le suivant :

Au titre de l'Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022	742 744,42	/	/
2023	844 027,75	/	/
2024	911 549,97	/	/

#### 3.5.3 Affectation du résultat

**Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels** (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7 181 424 €.

Sur la suggestion de son Président, et en accord avec le Conseil de Surveillance, **le Directoire propose à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'affecter le bénéfice, qui s'élève à la somme de 7 181 424 € de la manière suivante :**

- **Bénéfice de l'exercice :** **7 181 424,06 €**
- **À titre de dividendes aux actionnaires :** **911 549,97 €**
- **Le solde, soit :** **6 269 874,09 €**

**En totalité au poste « report à nouveau » qui s'élèverait ainsi à 33 447 274,20 euros.**

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,27 € euros par action (montant arrondi), calculé sur la base du nombre d'actions.

La date du détachement du coupon (« Ex-dividend date »), c'est à dire la date à partir de laquelle les actions sont négociées sans droit au dividende (« coupon détaché »), serait fixée au 29 juin 2026.

La date d'enregistrement des titres (« Dividend record date »), c'est-à-dire la date à laquelle les positions des actionnaires devront être enregistrées à la clôture de la séance de bourse pour pouvoir bénéficier de la distribution, est fixée au 30 juin 2026.

Les dividendes seront payés le 1er Juillet 2026.

Le montant des dividendes correspondant aux actions auto-détenues à la date de détachement du coupon sera affecté au compte « report à nouveau ».

Il est à noter que nous procéderons fin Juin au paiement de l'Intéressement et de la participation versée aux salariés au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 1 384 070 €.

### **3.6 Evolution prévisible de la situation du Groupe et perspectives d'avenir**

Le budget 2026 en cours s'inscrit dans la continuité du développement de l'entreprise, principalement dans les secteurs de la Défense et de l'Aéronautique.

\*\*\*\*\*

**Nous vous remercions d'adopter les résolutions soumises à votre approbation correspondant aux propositions formulées dans le présent rapport.**

**Nous vous remercions de votre soutien envers la Société.**

**Le Directoire**

## ANNEXE 1 – Suivi des résultats sur 5 ans

En €	2021	2022	2023	2024	2025
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	5 232 972,00 €	5 232 972,00 €	5 232 972,00 €	5 232 972,00 €	5 232 972,00 €
b) Nombre des actions ordinaires existantes	3 376 111,00 €	3 376 111,00 €	3 376 111,00 €	3 376 111,00 €	3 376 111,00 €
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	–	–	–	–	–
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	–	–	–	–	–
- Par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
- Par exercice de droits de souscription	–	–	–	–	–
- Par attribution d'actions gratuites	–	–	–	–	–
<b>II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	56 035 642,00 €	54 456 752,00 €	66 316 664,00 €	93 449 634,00 €	90 563 219,00 €
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 017 231,00 €	4 318 130,00 €	6 635 367,00 €	9 545 891,00 €	12 979 111,00 €
c) Impôts sur les bénéfices	1 150 356,00 €	192 826,00 €	819 239,00 €	1 180 178,00 €	2 487 545,00 €
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 208 435,00 €	2 380 467,00 €	3 101 826,00 €	4 499 160,00 €	7 181 424,00 €
f) Résultat distribué	742 744,42 €	742 744,42 €	844 027,75 €	911 549,97 €	911 549,97 €
<b>III. RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,37 €	1,12 €	1,46 €	2,17 €	2,56 €
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,25 €	0,71 €	0,92 €	1,33 €	2,13 €
c) Dividende attribué à chaque action (net)	0,22 €	0,22 €	0,25 €	0,27 €	0,27 €

**NSE**  
**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance**  
**au capital de 5 232 972,05 euros**  
**Siège social : La Grand-Croix - 03250 NIZEROLLES**  
**394 020 903 RCS CUSSET**

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 25 juin 2026**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.225-68 et L.22-10-20 du Code du commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Ce rapport a notamment pour objet de rendre compte de l'organisation et de la composition des organes de direction et de conseil, des conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-3.7 du Code de Commerce et des délégations de pouvoirs et de compétences accordées au Directoire de la Société.

Le présent rapport contient également les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2025.

**1- Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées**

**1.1 Le Conseil de Surveillance**

Lors de sa séance du 24 mars 2025, le Conseil de Surveillance a procédé au remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance démissionnaire par Madame Agnès Estramon, à titre temporaire, nomination qui a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale de NSE du 24 juin 2025.

Par ailleurs, depuis le 23 avril 2025, la société NSE Participations, membre du Conseil de Surveillance de NSE, est représentée par Monsieur Antoine Lacoste en remplacement de Monsieur François Lacoste.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué de son mandat dans les conditions prévues par le droit commun (compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires).

Le Conseil de Surveillance est donc composé de trois membres, à savoir Monsieur Stéphane Mayer en sa qualité de Président, Madame Agnès Estramon en sa qualité de Vice-Présidente et NSE Participations représentée par Monsieur Antoine Lacoste.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance courent jusqu'à l'Assemblée Générale, qui se tiendra au cours de l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2029.

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Conseil de Surveillance.

### **Monsieur Stéphane Mayer**

- Président du Conseil de Surveillance de la SA NSE,
- Président de ADIXMA SAS
- Operating Partner du fonds d'investissement aéronautique de TIKEHAU CAPITAL et en tant que représentant de ce dernier :
  - . Membre du Conseil de Surveillance de CROUZET GROUPE SAS et président du comité d'audit,
  - . Président du Conseil de Surveillance de ASC4 ELVIA SAS
  - . Président du Comité de Surveillance de JOGAM SAS,
  - . Président du Comité de Suivi de MECA DEV SAS (groupe MECACHROME),
- Membre du Comité de Suivi d'AGENIUM GROUPE SAS,
- Membre du Comité Stratégique d'ELIXIR AIRCRAFT SAS,
- Membre du Comité de Surveillance de SEGULA HOLDING SAS.

### **Madame Agnès Estramon**

- Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de SA NSE

### **Monsieur Antoine Lacoste**

- Représentant de NSE Participations au Conseil de Surveillance de NSE
- Président de CAMAJUAN SASU – GREEN CITY – MilDecPro

## **1.2 Directoire**

Lors de sa séance du 24 mars 2025, le Conseil de Surveillance a procédé à la nomination de Monsieur Jérôme Fabre en qualité de membre du Directoire pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du Directoire, soit jusqu'au 31 janvier 2026. Le Conseil de Surveillance a également conféré à Monsieur Jérôme Fabre, membre du Directoire, la qualité de Président dudit Directoire.

Lors de sa séance du 28 janvier 2026, le Conseil de Surveillance a renouvelé l'ensemble des membres du Directoire à savoir, Monsieur Jérôme Fabre, en qualité de Président du Directoire, Monsieur Alain Rocher et Monsieur Laurent Debaret, en qualité de membres, pour un nouveau mandat de trois ans.

En outre, sur proposition du Président du Directoire, le Conseil de Surveillance a procédé à la nomination de Madame Laurie Douaud en qualité de membre du Directoire.

Leur mandat commence à courir à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 jusqu'au 31 janvier 2029.

En outre, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Directoire de la Société.

### **Monsieur Jérôme Fabre**

- Président du Directoire de NSE, elle-même présidente de NSE ES et de NSE ANJOU
- Administrateur de HICAL-NSE, filiale de NSE
- Administrateur de NSE INDIA, filiale de NSE
- Gérant de la SARL BUTITEC, filiale de NSE

### **Monsieur Laurent Debaret**

- Membre du Directoire de NSE
- Directeur Administratif et Financier de NSE
- Président de NSE ANA, filiale de NSE
- Administrateur de NSE TLS, filiale de NSE ANA (jusqu'au 31 décembre 2025)

### **Madame Laurie Douaud**

- Membre du Directoire de NSE
- Vice-présidente Intégrations de NSE

### **Monsieur Alain Rocher**

- Membre du Directoire de NSE
- Vice-président Services de NSE
- Administrateur de NSE TLS, filiale de NSE ANA (jusqu'au 31 décembre 2025)
- Président de NSE AUTOMATECH, filiale de NSE ANA

Chaque membre du Directoire peut être révoqué de son mandat dans les conditions prévues par le droit commun (compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires ou du Conseil de Surveillance). La révocation du mandat d'un membre du Directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail qui peut intervenir dans les conditions (durée de préavis et causes) de droit commun.

Les choix dans les nominations et remplacements des mandataires démissionnaires ont été opérés de manière à maintenir une expérience en direction d'entreprise du Directoire et du Conseil de Surveillance et de leur connaissance approfondie des secteurs Aéronautique & Défense ainsi que leur expertise financière.

Ainsi NSE assure une parfaite continuité de ses activités, en France et à l'international, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes, tout particulièrement ses clients, ses collaborateurs, professionnels et engagés, et ses actionnaires.

## **2 Missions du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires, et dans le respect des statuts et des règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Directoire.

A cet effet, le Conseil de Surveillance peut opérer à toute époque de l'année les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. En outre, il nomme les membres du Directoire et détermine leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance délibère sur les points définis dans son rôle vis-à-vis du Directoire chaque fois que nécessaire.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et en tout état de cause, au minimum quatre fois par an, ce qui a été le cas au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2025. Ces quatre Conseils de Surveillance sont complétés par des réunions de travail mensuelles avec le Directoire, portant sur la marche générale des affaires et tous sujets opportuns.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni avec un taux de participation de 100%.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

### **2.1 Missions de nomination et de rémunération**

Le Conseil de Surveillance a pour mission :

- De nommer et de fixer la rémunération des mandataires sociaux et de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ; par rémunération, il faut entendre le salaire et les primes, mais également les avantages annexes, présents ou futurs, tels que avantages en nature, retraite complémentaire, etc...
- De procéder à l'examen des projets d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants ainsi que les conditions et modalités d'attribution.
- De formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des membres des organes de direction et de Surveillance, d'apprécier la situation de chacun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du groupe NSE, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

### **2.2 Missions d'investissements – Arbitrages – Refinancement**

Le Conseil de Surveillance approuve les orientations stratégiques du groupe et examine annuellement les plans stratégiques établis par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance examine annuellement et valide le budget et se tient informé mensuellement de son avancement.

Le Directoire initie ce budget annuel, qui fait état des refinancements et arbitrages prévus ainsi que le volume d'investissements en fonction de la capacité d'autofinancement disponible. Le choix des investissements relève de la compétence du Directoire qui, avec

les collaborateurs spécialisés, recherche les développements et acquisitions répondant à nos critères stratégiques.

Le budget fait apparaître l'état des prévisions de trésorerie résultant des ressources et des emplois (besoin en fonds de roulement et investissements).

Le Conseil veille particulièrement au respect de l'équilibre financier du groupe.

### **2.3 Décisions du Directoire soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en vertu des statuts de la Société et répartition des tâches :**

Outre les pouvoirs dévolus au Conseil de Surveillance par la réglementation applicable (notamment les cautions, avals et garanties qui doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance), conformément à l'article 17 des statuts de la Société et aux règlements intérieurs du Directoire et du Conseil de Surveillance, les décisions du Directoire listées en Annexe 1 sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

### **2.4 Pouvoirs dévolus par le Conseil de Surveillance au Directoire**

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à répartir, sous sa responsabilité, entre les membres du Directoire, les tâches de la direction de la Société.

## **3 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

Les actions inscrites en compte nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe aucune modalité particulière concernant la participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les modalités de participation sont celles définies par la loi ainsi que par les dispositions des statuts de la société qui s'y rapportent (article 28).

Il n'existe aucune restriction statutaire concernant l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

## **4 -Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux**

### **4.1 Politique de rémunération du Directoire :**

Nous vous présentons les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et aux membres du Directoire en raison de l'exercice de leur mandat.

Cette rémunération comporte une partie fixe annuelle brute incluant salaire et congés payés.

Le Président du Directoire n'a pas de contrat de travail et bénéficie d'une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat. Les contrats de travail des autres membres du Directoire n'ont pas été suspendus. Ils continuent donc à percevoir une rémunération fixe annuelle en qualité de salarié incluant salaire, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail.

S'ajoute à ce premier élément une rémunération variable calculée en fonction de l'EBITDA consolidé du groupe NSE. Cette rémunération variable peut être complétée, pour certains membres, par une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'autres objectifs définis par le Conseil de Surveillance.

En outre, le Président et les membres du Directoire disposent d'un véhicule de société et peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de mission et de représentation selon les règles de l'entreprise.

Les rémunérations totales fixe et variable et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont de 615 514 €. Ce montant figure dans l'annexe aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025.

Aucun membre du Directoire n'a conclu de contrat de prestation de services avec la Société.

Le Président ne bénéficie d'aucun avantage spécifique (Rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique) autre qu'une assurance perte de mandat prise en charge par la société. Les autres membres du Directoire n'ont pas d'avantage spécifique lié à la cessation de leur mandat, mais disposent d'un contrat de travail et des droits qui y sont rattachés.

#### **4.3 Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance**

Nous vous présentons les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance en raison de l'exercice de leur mandat au titre de l'exercice en cours et constituant la politique de rémunération les concernant.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne dispose d'un contrat de travail avec la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération fixe annuelle au titre de leur mandat. En outre, ils peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de mission et de représentation selon les règles de l'entreprise.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette rémunération s'est élevée à un montant global de 112 018 €, que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres.

Pour l'année 2026, nous soumettons à votre approbation l'enveloppe des rémunérations à verser au Conseil de Surveillance, pour un montant fixe annuel de 120 000 €. Le Conseil de Surveillance procédera à la répartition de ce montant entre ses membres.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucun membre du Conseil de Surveillance ne bénéficie d'éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de son mandat, ou postérieurement à celui-ci, ou de droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

## **5 -Situation des mandats des Commissaires aux Comptes**

Les mandats de la société SEREC et de la société GRANT THORNTON, Commissaires aux Comptes ont été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

## **6 -Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-37-4 du code de commerce**

Nous avons été informés qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L.225-88 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les conventions antérieurement approuvées ont continué de s'appliquer au cours de cet exercice.

## **7 -Délégations de pouvoirs et de compétence données par l'Assemblée Générale au Directoire**

Nous vous informons que l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société n'a accordé au Directoire aucune délégation de pouvoirs ou de compétences en cours de validité en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée Générale d'autoriser le Directoire, pendant une période s'étendant à compter de ce jour jusqu'au 30 juin 2027, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social et pour un prix unitaire maximum d'achat des actions fixé, hors frais, à 80 euros.

## **8 -Observations sur le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés**

Le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué et a présenté au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion lors de sa séance du 29 avril 2026.

Après avoir entendu l'exposé du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés annuels et le rapport de gestion du Directoire, et après avoir entendu le compte-rendu de mission des Commissaires aux Comptes, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

**Fait à RIOM  
Le 29 Avril 2026**



**Pour le Conseil de Surveillance,  
Le Président  
Stéphane MAYER**

## ANNEXE 1

### **Limitations de pouvoirs du Directoire**

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties non bancaires, ainsi que les garanties bancaires supérieures à un million d'euros (1 000 000 €), font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 2 du Code de Commerce. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

En outre, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, doivent être préalablement autorisées par le Conseil de surveillance les opérations suivantes :

- L'adoption ou la modification du plan stratégique, des plans (financiers) à moyen terme et des budgets annuels de la Société et/ou de ses Filiales ;
- Toute modification significative de l'activité de la Société et/ou de ses Filiales, tous projets d'acquisition ou de cessions ou d'arrêt d'activité ;
- Tout achat, vente ou échange de tous immeubles et fonds de commerce par la Société et/ou ses Filiales ;
- L'acquisition, la création ou le transfert de toute Filiale, ou participation dans une Filiale, de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce ;
- Toute prise de participation dans une autre société, toute cession de participation par la Société et/ou ses Filiales ;
- Tout investissement ou désinvestissement non prévu aux budgets annuels de la Société et/ou de ses Filiales pour un montant supérieur à 1 million d'euros (1 000 000 €) ;
- La soumission par la Société et/ou ses Filiales de toute offre commerciale engageante ou la conclusion de tout contrat commercial d'un montant supérieur à trois millions d'euros (3 000 000 €) ou susceptible de présenter des risques particuliers, financiers ou autres ;
- La conclusion ou la résiliation d'un bail commercial concernant un immeuble appartenant à la société et/ou ses Filiales ou loué par l'une d'entre elles (A l'exception du renouvellement de baux existants qui demeurera de la compétence du Directoire) ;
- L'adoption par la Société et/ou ses Filiales de budgets sponsoring ou de communication pour un montant excédant la somme de 10 000 euros par exercice social ;

## ANNEXE 1 (suite)

- La signature par la Société et/ou ses Filiales de tout contrat de consulting (à l'exclusion de prestations d'ingénierie à caractère technique) pour un montant supérieur à 70 000 € ;
- La souscription d'emprunts, non prévus aux budgets annuels de la Société et/ou de ses Filiales ou la modification des contrats de financement (à l'exclusion de toute convention de subordination) conclus par la Société et/ou ses Filiales pour un montant supérieur à 1 million d'euros (1 000 000 €) et d'un montant global par exercice supérieur à 3 millions d'euros,
- L'octroi de tous nantissements d'actifs, cautions, avals et garanties non bancaires, ainsi que les garanties bancaires supérieures à un million d'euros (1 000 000 €), de la Société et/ou de ses Filiales ;
- La constitution d'une hypothèque sur un immeuble social ou d'un nantissement sur un fonds de commerce de la Société et/ou ses Filiales,
- Plus généralement, la constitution de toute garantie au nom de la société et/ou de ses Filiales,
- Sauf en matière prud'homale, l'engagement par la Société et/ou ses Filiales de toute action en justice, la prise de toute décision importante ayant trait à une telle action ou la conclusion de toute transaction relative à ces actions ;
- Tout plan de restructuration par la Société et/ou ses Filiales ;
- La mise en œuvre d'un plan social par la Société et/ou ses Filiales ;
- Tout projet modifiant la cotation de la Société et/ou de ses Filiales sur un marché réglementé ;
- L'embauche des membres de la famille des membres du directoire par la Société et/ou ses Filiales ;
- L'embauche par la Société et/ou ses Filiales des salariés cadres dont la rémunération brute annuelle serait supérieure à 70 000 € ;
- L'attribution de toute prime ou augmentation à des salariés de la Société et/ou ses Filiales dont la rémunération excède 70 000 €.
- Les participations en JV ont leur mode de gouvernance propre, et leurs décisions feront l'objet d'une information du conseil de surveillance.
- La nomination et la rémunération des mandataires sociaux des Filiales du groupe.

En cas de refus du Conseil de Surveillance d'autoriser une des opérations visées ci-dessus, le Directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une Assemblée Générale Ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale du 25 juin 2026

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom usuel :

Adresse postale :

Adresse Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives

de la Société NSE

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 25 juin 2026, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Mode de transmission (*à défaut d'indication, les documents seront transmis par Email*) :

Par Email

Par courrier

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ 2026.

Signature

Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.